



PORNIC J CUP 2019

AVIS DE COURSE

Pornic – du vendredi 21 Juin au Dimanche 23 Juin 2019.

Autorité Organisatrice :

Club Nautique de Pornic – Port de la Noëveillard – 44210 PORNIC – FRANCE

Téléphone : 02 40 82 34 72 - International : 00 33 2 40 82 34 72

Email : infos@cnpornic.com

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV.
- 1.5. Les Règles Spécifiques Offshore (ORS) catégorie 5.
- 1.6. La jauge et le règlement de la Classe J80. L'épreuve est déclarée « Open ». Le barreur et le skipper doivent être membre de la Classe à jour de leur cotisation 2019.
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte exclusivement aux bateaux de la classe monotype J80 en règle avec leur Association de Classe pour 2019.
- 3.2. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 30.
- 3.3. L'inscription se fait en deux temps :
 - 1 : **Règlement au nom du skipper** des frais d'inscription en ligne sur notre site www.cnpornic.com
 - 2 : **Envoi de la fiche d'inscription** complétée avec tous les renseignements du bateau et de l'équipage par mail à infos@cnpornic.com au plus tard le mardi 11 juin 2019.

Toute fiche incomplète ne sera pas prise en compte.

Les frais d'inscriptions couvrent :

1. L'organisation de la course
2. Le stockage de la remorque
3. Le buffet des équipages
4. La taxe d'amarrage au port de la Noëveillard (jeudi 20 juin, vendredi 21 et samedi 22 Juin).
5. Le pot d'accueil du vendredi soir

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :

- leur **licence Club FFVoile avec la mention Compétition** (ou une licence Adhésion ou Pratiquant accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROIT A PAYER

Droits d'inscription : **190 €**

En option : Grutage Aller et/ou retour : 60 € (règlement en ligne, créneau horaire sur réservation par mail : infos@cnpornic.com)

Date limite des inscriptions : le mardi 11 Juin 2019

Majoration de 50€ pour les inscriptions reçues après le mardi 11 Juin 2019, cependant le CNP se réserve le droit de refuser les inscriptions si le dispositif ne le permet pas.

5. PROGRAMME

Jeudi 20 juin 2019 :

14h à 19h

- Confirmation des inscriptions et pesée des équipages
- Mise à l'eau des bateaux (grutage uniquement de 14h à 17h)
- Jauge des voiles au CNP – sur réservation auprès de la classe -

Vendredi 21 juin : PM 7h24 coeff 70 BM 14h31

- 8h à 11h Confirmation des inscriptions et pesée des équipages / mise à l'eau des bateaux (grutage entre 10 h et 11h)
- 12h Briefing des skippers au CNP
- 13h Signal d'attention de la course n°1 du jour
- 18h00 Pot d'accueil au CNP

Samedi 22 juin : PM 8h coeff 62 BM 15h12

- 10h Signal d'attention de la course n°1 du jour
- 19h00 Buffet des équipages au CNP

Dimanche 23 juin : PM 8h38 coeff 55 BM 15h56

- 9h30 Signal d'attention de la course n°1 du jour
 - Pas de signal d'attention après 12h30
- 14h Début des sorties d'eau, par ordre d'éloignement
15h Remise des prix

5.1. Jauge et contrôle :

Le jeudi 20 Juin 2019 de 14h à 16h. L'inscription à la jauge des voiles devra impérativement se faire sur le site de la classe www.classej80france.com ou à l'adresse : jaugeur@yahoo.fr

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du jeudi 20 Juin 2019.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit (banane) avec dog leg

8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

Le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV sera appliqué pour le classement des courses

9. OCCUPATION DE L'ESPACE PORT DE PLAISANCE DE PORNIC (YCIP)

9.1. PLACE DE PORT

Pour les arrivées par la mer : Prendre contact avec la capitainerie à votre arrivée (Canal 9).

Rappel : les bateaux doivent rentrer et sortir du Port au moteur.

9.2. GRUTAGE

Les grutages sont en option, au moment de l'inscription en ligne – **réservation et règlement obligatoires.**

Les bons de grutage sont à retirer au Club Nautique de Pornic afin de pouvoir procéder à la mise à l'eau de son bateau.

Votre emplacement dans le port vous sera indiqué lors du grutage.

9.3. STOCKAGE DES REMORQUES ET VEHICULES PENDANT L'EPREUVE

Les véhicules et remorques sont à déposer à l'extérieur du Port de plaisance, au parking situé rue du Maréchal Juin, après la mise à l'eau des bateaux. (Plan de situation à disposition sur le site www.cnpornic.com au secrétariat du C.N.P.)

L'accès des voitures au port est autorisé pour la dépose des équipiers et du matériel (30 min gratuites)

INFORMATION IMPORTANTE :

Le stationnement du véhicule sur le port est au prix de 6 euros de l'heure.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La remise des prix aura lieu au Club Nautique de Pornic.

Classements :

Avis de course Pornic J Cup 2019



[3]

- Classement Général
- Classement Espoir (l'équipage est constitué à 100% de participants ayant moins de 26 ans au 31/12 de l'année en cours)
- Classement Master : 3 membres de l'équipage, dont le skipper, ont 46 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année en cours
- Classement Féminin (si au moins 3 bateaux engagés)

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve le skipper d'un bateau autorise l'autorité organisatrice la Classe J80 et leurs sponsors, et au nom de tous les membres de son équipage, à montrer à tout moment, avant et après l'épreuve, des images statiques ou dynamiques et autres reproductions où son équipage apparaît, et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à l'épreuve.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Club Nautique de Pornic

Nouveau port de la Noëveillard

44210 PORNIC – France

Tél. : 02 40 82 34 72

International : 00 33 2 40 82 34 72

E-Mail : infos@cnpornic.com

Site : www.cnpornic.com

Hébergement : Office de tourisme de Pornic : www.ot-pornic.fr

Pour les renseignements techniques relatifs à la Classe J80 :

Association des J 80 : www.classej80france.com – president@classej80france.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr